

Thierry ATLAN
Maire adjoint
Président du conseil de quartiers Centre

COMPTE RENDU

CONSEIL DE QUARTIERS CENTRE DU 10 mars 2016

Etaient présents :

Collège élus : Thierry ATLAN, Maribel AVILES CORONA, Karine BETTAYEB, Denis REYNAUD, Pierre STOUVENEL.

Collège des habitants : Geneviève BAUX, Michel LAPIER, Nacera PHILIPPE, Ophélie PHILIPPE, Roselyne CHARLES ELIE NELSON, Jocelyne PIERRE, Dominique ROHE.

Collège des acteurs sociaux économiques : Philippe BOURIACHI, Corinne DIONY, Marthe EIT, Jacques FORTIER-DURAND, Emmanuelle GUENZI, Sylvia SAINT VAL.

Administration : Sébastien LANCTIN, Isabelle LOURSEL, Vincent REBERIOUX,

Excusés : Sylvain CAPLIER, Christiane MARIE, Serge ROUGERIE, René HANS, Eddy JOURDE,

Monsieur Thierry ATLAN ouvre la séance à 20h15. Il remercie les membres présents et excuse les absents.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour. A ce sujet, il précise qu'un groupe de travail s'est réuni et a arrêté l'ordre du jour comme suit :

- Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil de Quartiers,
- Travaux et aménagement,
- Secteur de renouvellement urbain,
- Demande de défrichement de la société d'aménagement du Val de Marne,
- Questions diverses

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil de Quartiers.

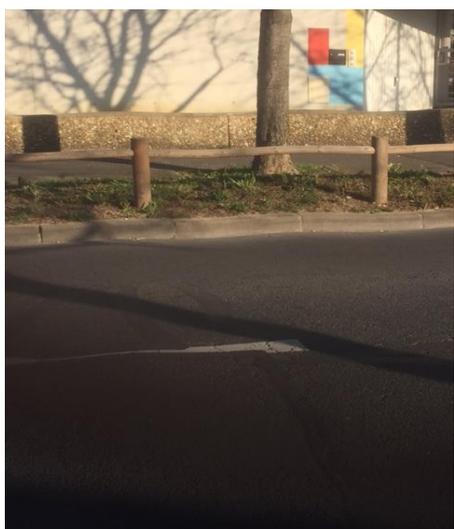
Thierry ATLAN demande s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu. Il indique que celles qui ont été formulées lors de la relecture, ont été prises en compte et intégrées au présent compte rendu.

Aucune autre remarque n'est faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Travaux et aménagements extérieurs



Parking groupe scolaire Romain Rolland : le parking est saturé avant même l'arrivée des enfants à l'école. On constate que les places sont occupées par les riverains. Il est proposé d'instaurer une zone bleue d'une durée 1h30 pour libérer les places pour les parents. Les bornes seront également déplacées.



Végétation sauvage rue de la Victoire : présence d'une végétation sauvage rue de la Victoire. Cette végétation se trouve aux pieds des arbres et s'étend tant en hauteur qu'en longueur. Pour l'heure elle a été coupée. Cette végétation est un mélange de prairie fleurie. Elle a été installée dans le cadre d'actions environnementales afin d'améliorer la biodiversité. Ce type de plantation permet de ne pas avoir à recourir aux pesticides.

La végétation devrait par la suite, se développer plus régulièrement.

Madame Dominique ROHE préconise de mettre autour des arbres de la luzerne, ce n'est pas très haut et c'est bleu lorsque qu'elle fleurit.



Visibilité croisement rue Léon Truyens : Il est proposé d'avoir une interdiction de stationner pour laisser le champ visible et pouvoir s'engager sans dangerosité.

Madame Dominique ROHE souligne qu'au bout de cette rue, malgré l'installation de plots, les stationnements gênants persistent. Elle pense que la solution préconisée ne dissuadera pas les personnes de stationner.

Monsieur Thierry ATLAN propose de faire de nouveau une visite des lieux.



Bâtiment ancien centre de santé : cet ancien bâtiment va être repris par un médecin qui devrait par la suite l'aménager en 4 appartements et bureaux.

Monsieur Thierry ATLAN indique que cela ne génèrera pas de densification supplémentaire.

Monsieur Philippe BOURIACHI pense qu'il va y avoir un problème de stationnement.

Monsieur Sébastien LANCTIN informe qu'il y aura 9 places de stationnement.

Monsieur Thierry ATLAN ajoute que le projet satisfait aux règles d'urbanisme.



3. Secteur de renouvellement urbain

- Intervention de Monsieur Sébastien LANCTIN qui présente le projet urbain du quartier « Les Roses » :
 - Création d'un nouveau secteur de renouvellement urbain autorisant la construction d'une résidence seniors et 50 logements en accession à la propriété.
 - Création d'un square public en front de rue d'environ 7000 m², équivalent du Parc de la Cloche,
 - Création d'un espace tampon avec les voies de chemin de fer constitué d'une extension des jardins familiaux,

	<u>Procédures et travaux</u>	<u>Temporalité</u>
Le projet urbain a été défini dès l'élaboration du PLU en 2006-2007, affiné depuis et se réalisera donc dans le cadre du PLU actuel : il n'est pas nécessaire de le modifier ou de le réviser pour réaliser ce nouveau quartier		
Procédures foncières	Division primaire des terrains de la commune afin que la Ville reste propriétaire des jardins familiaux et de l'emprise du futur square	
	Vente des terrains nécessaires aux opérations et de construction : équipements propres, résidence seniors et logements	
Procédures environnementales	Consultation de l'Autorité environnementale de l'Etat pour savoir si le projet et les différentes procédures administratives nécessitent une étude d'impact	2 mois
Procédures administratives	Autorisation de défrichement accordée par le Préfet	2 mois
	Secteur de renouvellement urbain sur la zone du PEB pris par arrêté préfectoral après enquête publique	5 mois
	Permis d'aménager pour l'opérateur nécessaire pour diviser les lots	2 mois
	Permis de construire spécifiques à chaque lot constructible : résidence pour seniors, logements	2 mois
Travaux	Défrichement	5 mois
	Divisions foncières	2 mois
	Aménagement du square public	20 mois
	Construction des logements et réalisation des équipements propres (voiries et aires de stationnement)	

Nota bene : Depuis le 1^{er} janvier 2016 et la mise en place du Grand Paris et des Etablissements publics territoriaux, la compétence PLU est transférée à l'Etablissement public territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bievre Seine-Amont. Ce transfert entraîne celui des demande de secteurs de renouvellement urbain en zone C du PEB. De ce fait, c'est l'Etablissement public territorial qui reprend la poursuite de la procédure avec la saisine du Préfet sur ce dossier.

Madame Marthe EIT demande s'il est prévu l'implantation de commerces ?

Il lui est répondu que ce n'est pas prévu dans le projet.

Monsieur Thierry ATLAN pose plusieurs questions sur le déroulement des opérations :

- la demande a-t-elle été déposée et quels sont les délais ?
- le permis et le défrichement sont prévus pour quand ?
- La partie administrative sera-t-elle terminée en septembre ?

Monsieur Sébastien LANCTIN lui apporte les réponses suivantes : pour le moment la demande n'a pas été déposée. Il faut savoir si l'on est soumis aux études d'impact. Le défrichement quant à lui, n'est pas soumis à l'enquête publique. En ce qui concerne le planning, on n'est pas maître des délais. Il faut un temps limité de travail pour réaliser toutes les études.

En ce qui concerne les délais, l'année 2016 est consacrée à la phase administrative. L'enquête publique devrait avoir lieu en juin ou septembre.

Monsieur Thierry ATLAN informe que la ville propose d'avoir un groupe de travail pour échanger sur le projet.

Monsieur Denis REYNAUD souligne que la demande faite par Monsieur PISANU était de revoir le projet pour ne pas construire sur le bois Grignon et non de monter un groupe de travail.

Le fait d'occulter les choix des riverains risque de poser des problèmes. Les personnes sont hostiles au projet.

Monsieur Thierry ATLAN : lors de la visite du bois, j'ai pu constater que l'on ne se sent pas trop à Orly sur ce site. C'est vrai qu'il y a des arbres mais ce n'est pas un parc mais plutôt un espace vert qui s'est reconstitué.

Monsieur Philippe BOURIACHI souligne que pendant la présentation il s'est dit plusieurs fois « on » à la place de la SADEV94. Elle ne représente pas les administrés de la Ville d'Orly, nous n'avons rien d'historique avec elle. Aujourd'hui la SADEV94 est pressentie pour aménager une grande partie de la rive gauche du Val de Marne.

Il remercie Monsieur Thierry ATLAN d'avoir organisé la visite du bois mais insiste sur le fait qu'il s'agit bien d'un bois et non d'un terrain en friche. Il précise qu'il y a des espèces à protéger, des sources dans ce bois. La disparition du bois risque de générer des inondations. Il se dit hostile au projet et ajoute que le programme de 2014 ne comprenait aucune ligne sur la requalification du bois Grignon.

Il termine en précisant qu'il ne comprend pas pourquoi on ne fait pas appel aux jardiniers de la ville pour l'élagage des arbres. En termes d'économie la ville pourrait mener ses différents projets de A à Z plutôt que de faire appel à des prestataires plus coûteux comme la SADEV94.

Monsieur Thierry ATLAN indique qu'il s'agit d'une opération lourde qui nécessite des compétences particulières. La SEM ORLY étant en cours de dissolution, il a fallu trouver un établissement public capable de porter le projet. La SADEV94 est un établissement public départemental. On n'a plus de maîtrise avec la SADEV que l'on ne pourrait en avoir avec le privé.

Il précise qu'en 2007 le PLU prévoyait déjà de faire quelque chose sur le secteur.

L'espace vert est conséquent. L'objectif n'est pas de faire du profit mais de faire des aménagements qui puissent satisfaire. Nous sommes conscients que beaucoup sont attachés à ce lieu. Que le projet génère des craintes en zone pavillonnaire.

Monsieur Denis REYNAUD : ce n'est pas une question de vis-à-vis. Le projet va à l'encontre de ce qui se dit pour préserver l'environnement. On sacrifie un « poumon vert ».

Monsieur Pierre BENAQUISTA pose la question d'un sondage. Il s'agit d'un bois, il y a de la faune, flore.

Orly a besoin de logements et a de quoi construire sans détruire ce qui existe. On ne veut pas que ce bois soit détruit, ça va à l'encontre de la COP21. Ce n'est pas normal de détruire le patrimoine de la ville pour avoir des ressources supplémentaires. Ce bois appartient aux Orlysiens. On a le droit de vivre à Orly avec des parties boisées.

Aujourd'hui on ne nous propose pas de compromis. Le projet est ficelé. Il ne faut pas mentir aux orlysiens. Par ailleurs c'est 6000 m² que l'on laisse aux orlysiens dans le projet et non 8000 m².

Monsieur Thierry ATLAN : dans le PLU de 2007, le bois n'était pas considéré comme une zone verte.

Monsieur Pierre BENAQUISTA répond que le bois est considéré comme une zone C. On ne devrait pas construire mais la ville a trouvé une parade pour pouvoir construire.

Une personne du public intervient : le plan de préemption ça donne quoi ? Y-aura-t-il des arbres ?

Monsieur Sébastien LANCTIN répond qu'actuellement il n'est pas en vigueur mais soumis à une réglementation de construction et à un impact sur la plantation des arbres. Il indique que le parc aura des arbres.

Monsieur Pierre BENAQUISTA demande à combien vont être vendues les deux parcelles. Si les riverains avaient les 2 millions d'euros, pourraient-ils les acheter.

Une personne du public trouve que le problème du bois Grignon est traité à la légère. Il s'agit de la santé publique pour tous. De plus en plus de voitures circulent à Orly. Il n'y a pas un endroit où l'on ne construit pas dans la ville. On est très peu consulté, Orly ressemble à une ville dortoir.

Monsieur Thierry ATLAN répond qu'Orly n'est pas fait que de béton. Il existe de nombreux parcs sur la ville.

4. Fête des voisins

Monsieur Thierry ATLAN propose suite à la réunion de février, de faire la fête des voisins sur le Parc du Centre Administratif.

Madame Corinne DIONY pense que c'est une bonne idée. Il s'agit d'un endroit où il y a du passage, c'est un lieu agréable. Il faut s'organiser et être présent à cette fête des voisins.

5. Questions diverses

- La grève VEOLIA : depuis le 18 février dernier, les salariés d'Otus Veolia (prestataire de la ville) de l'agence de Wissous ont entrepris un mouvement de grève affectant la qualité du service de collecte des déchets ménagers sur Orly.

Monsieur Thierry ATLAN informe que les services de la ville, dans ce contexte, ont participé à l'enlèvement des encombrants. Pour information, il indique que le tonnage des encombrants sur Orly a triplé.

- Le Conseil de Territoire : **Monsieur Thierry ATLAN** propose aux conseillers de lire Orly Notre Ville, le sujet sur la métropole de Paris y est traité ainsi que le transfert des compétences. Il indique que toutes les villes sont représentées au bureau du Territoire. Madame la Maire est chargée du transport. Il rappelle que ne sorte du bureau que les décisions qui sont adoptées à 75% du vote du bureau. Rien ne se fera sans la majorité des communes.

o Tour de table des conseillers

- ✓ **Maribel AVILES CORONA** : informe des difficultés de chauffage cette année,
- ✓ **Madame Corinne DIONY** abonde dans ce sens, puisque sur son secteur des problèmes de chaudières ont été constatés. Par ailleurs elle réitère sa demande afin que les employés de la ville utilisent les parkings de la mairie.
- ✓ **Monsieur Michel LAPIER** informe qu'il y a une piste cyclable qui se réalise le long des berges de la seine pour les gens d'Orly.
- ✓ **Madame Nacera PHILIPPE** indique que dans la rue Jean Jaurès il y a toujours des problèmes de circulation. Les gens se garent en double file. Elle demande s'il serait possible de mettre une ligne jaune.
- ✓ **Madame Dominique ROHE** indique qu'il existe déjà des plots mais cela ne dérangent pas les automobilistes.
- ✓ **Madame Marthe EIT** signale que rue des Maçons des voitures arrivent à stationner en passant par le petit square.
- ✓ **Madame Sylvia SAINT VAL** fait part qu'il y a une recrudescence de cambriolages dans le quartier. Ces cambriolages se passent en plein jour. Elle demande ce que compte faire la Mairie ?
Madame DIONY informe qu'elle a posé des affiches dans les halls pour appeler à la vigilance des locataires. Elle demande que la porte soit renforcée.
Elle signale également des déchets de chiens rue du Verger.
- ✓ **Monsieur Jacques FORTIER-DURANT** signale également des problèmes de stationnement et des incivilités de la part de certaines personnes qui enfument les habitations (feux de jardins).
- ✓ **Monsieur Pierre STOUVENEL** fait part du problème de stationnement devant la boulangerie avenue Adrien Raynal.
Monsieur Thierry ATLAN est informé de ce problème mais indique que pour le moment il n'y a pas de solution pour le résoudre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15.